



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la
région Auvergne



Centre Régional Auvergnat de
l'Information Géographique

ENITA Clermont
Site de Marmilhat
BP 35
63370 LEMPDES
tél. : 04 73 98 70 32
fax : 04 73 98 13 00

COMITE TECHNIQUE CRAIG COMPTE RENDU DE REUNION DU 9 OCTOBRE 2008

Lieu de la réunion : salle 16
ENITA Clermont
Site de Marmilhat
63370 LEMPDES

Date de la réunion : le 3 février 2009

Date de rédaction : le 6 février 2009

Rédaction : CRAIG
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique
ENITA Clermont - Site de Marmilhat
BP 35
63370 LEMPDES

Diffusion : aux membres convoqués

Étaient présents à cette réunion :

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
BOIGE Carine	GRSP / DRASS Auv.	Responsable SIG	carine.boige@sante.gouv.fr
BORELLO Sébastien	CG 03	Responsable SIG	borello.s@cg03.fr
BOURDIER Jean-Marc	Moulins Communauté	Administrateur SIG	jm.bourdier@agglo-moulins.fr
BREUIL Landry	CRAIG	Administrateur plate-forme	breuil@enitac.fr
DELPIANO Eric	CRCI Auvergne	Informatique	edelpiano@auvergne.cci.fr
DENEUX Frédéric	CRAIG	Responsable du CRAIG	deneux@enitac.fr
GARRET Jean-Claude	Préfecture Région	Chargé de Mission TIC	jean-claude.garret@auvergne.pref.gouv.fr
GUICHAREL Rémy	DRE Auvergne	Centre Support Mutualisé	remy.guicharel@developpement-durable.gouv.fr
JARTOUX Christian	DGFIP Cadastre	Inspecteur Cadastre	christian.jartoux@dgfip.finances.gouv.fr
LOISNEL Alexandre	ARDTA	Responsable observatoire des territoires	a.loisnel@ardt-auvergne.fr
TOURNADRE Guillaume	CG 63	Responsable SIG	guillaume.tournadre@cg63.fr
TOURNADRE Christian	DRDAF	Responsable Info	christian.tournadre@agriculture.gouv.fr
TOUS Sandrine	CRAIG	Chargée de missions	tous@enitac.fr
VERDIER Alain	Agglomération de Montluçon	BET Infra	a.verdier@mairie-montlucon.fr

Étaient excusés :

DESSERT Dominique	DRAC
FOURNADET Jean-Luc	DDAF43
GUILLOT Daniel	DDE03
LOUSTAU Eric	Rectorat
STEPHAN Albert	Clermont Communauté
THESSOT Séverine	CG 43
RIBOULET Christophe	DRIRE
ROGNON Sophie	CR Auvergne (représentée par Alexandre LOISNEL)
TISSEUIL Véronique	Agglomération de Montluçon (représentée par Alain VERDIER)
VASSAL Rémi	CG 15

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Points pour le Comité de Pilotage du 4/02/2009

- Bilan du CRAIG 2008 et plan d'actions 2009
- Assistance juridique sur les statuts du CRAIG
- Evolution de la composition du comité Technique

2. Orthophotographie sur l'Allier et le Puy de Dôme

- Rappel sur le cadre et calendrier du projet
- Critères d'analyses
- Résultats des analyses
- Orientation du choix

POINTS POUR LE COMITE DE PILOTAGE DU 4/02/2009

1. BILAN DU CRAIG 2008 ET PLAN D' ACTIONS 2009

Frédéric Deneux rappelle les actions menées en 2008 aussi bien sur le plan des acquisitions que de l'animation.

Le CRAIG a fait l'acquisition de :

- Des mises à jour des fonds IGN SCAN25® et BDCARTO® : les données sont consultables en lignes et devraient être accessibles au téléchargement sous 3 semaines,
- D'une base de données entreprises dans le cadre du Très Haut Débit comprenant le contour des zones d'activité, les entreprises de plus de 10 salariés, les établissements de santé et établissements scolaires,
- Des lignes et des postes RTE, dans le cadre du Très Haut Débit (convention passée avec RTE).

Pour 2009, deux gros chantier d'acquisition sont prévus pour le CRAIG :

- Cadastre : avec la mise en œuvre d'un protocole d'échange avec la DGFIP pour la rediffusion du plan cadastral et l'achat des données littérales,
- L'orthophotographie (2nd point de l'ordre du jour)

L'animation du réseau en 2008 a été perturbée par le renouvellement de l'équipe, cependant les actions suivantes ont été réalisées :

- Journée technique sur le processus de production de données orthophotographiques,
- Assemblée des acteurs de la géomatique en Auvergne : A l'occasion de la visite du Comité National de l'Information Géographique (CNIG) en Auvergne pour mieux connaître la démarche du CRAIG, une rencontre des acteurs régionaux de la géomatique a été organisée pour présenter les projets de chacun.

Pour 2009, le CRAIG envisage :

- de mettre en place plusieurs journées techniques dont, a minima, deux sur les sujets d'actualité :
 - RGF 93 : le mardi 24 mars 2009 avec la participation de l'IGN et de la DGFIP,
 - INSPIRE : avec la participation du BRGM.
- de proposer des journées de formation à l'utilisation des référentiels acquis par le CRAIG,
- de relancer la dynamique des groupes de travail thématiques (Monuments historiques, DFCI, ...) et d'initier la création de deux nouveaux groupes : Aménagement Numérique du Territoire (ANT) et Zones d'Activité. Le groupe ANT serait piloté par Jean-Claude GARRET.

Rémy GUICHAREL informe que la DRE-DDE est très contente de la base Entreprises et qu'elle souhaite voir cette base s'enrichir au niveau attributaire dans le cadre du groupe de travail Zones d'Activité.

Carine BOIGE indique que la DRASS a effectivement des données qui pourraient venir compléter les informations sur les établissements de Santé. La DRASS souhaite être associée à ce groupe de travail.

Concernant la base entreprise, il est demandé au CRAIG de se pencher sur le calage de ces données, qui semblent décalées lors de la superposition au référentiels IGN.

Il est également proposé de créer un autre groupe de travail sur le Modèle Conceptuel de Données de la base MAJIC de la DGFIP, afin de pouvoir traiter efficacement ces données. Ce groupe sera piloté par Remy GUICHAREL de la DRE et devra associer la DRAF et la DGFIP.

Sébastien BORELLO détaillera dans un courrier les besoins du Conseil Général en matière d'accès à des documents du SIT et/ou sur l'Intranet de la DDE, afin de voir si le CRAIG peut apporter sa contribution.

Frédéric Deneux présente le bilan financier du CRAIG pour l'année 2008 :

Compte-rendu financier 2008	
Ressources	
Préfecture	100 000,00 €
Comité d'expansion	150,00 €
Région 2007 (Versée en 2008)	100 000,00 €
Région 2008	100 000,00 €
Ressources totales	300 150,00 €
Dépenses	
Personnel (Salaires + Charges)	87 386,22 €
Déplacements	1 368,81 €
Téléphone + Consommables	4 700,07 €
Services fournis par l'Enita - Frais de structure	7 000,00 €
Total fonctionnement	100 455,10 €
Investissement	
Matériel informatique - Acquisition de données - Prestations diverses	130 239,11 €
Total investissement	130 239,11 €
Dépenses totales	230 694,21 €

Pour le budget 2009, les dépenses et les recettes sont illustrées dans les tableaux ci-dessous :

Recettes (hypothèse basse)	
Objet	Estimation
Etat	100 000,00 €
Région	100 000,00 €
Départements	56 000,00 €
FEDER 1	50 293,12 €
Reliquat 2008	69 455,79 €
TOTAL RECETTES	375 748,91 €

Dépenses 2009 (hypothèse basse)	
Objet	Estimation
Acquisition de données	241 957,00 €
Personnel (Salaires + Charges)	128 540,88 €
Téléphone + consommables + Frais de déplacement	7 000,00 €
Services fournis par l'Enita et frais de structure	9 000,00 €
Autres prestations	4 041,00 €
TOTAL DEPENSES	390 538,88 €

Recettes (hypothèse haute)	
Objet	Estimation
Etat	100 000,00 €
Région	100 000,00 €
Départements	56 000,00 €
Agglomérations	60 500,00 €
FEDER 1 + FEDER 2	110 293,00 €
Reliquat 2008	69 455,79 €
TOTAL RECETTES	496 248,79 €

Dépenses 2009 (hypothèse haute)	
Objet	Estimation
Acquisition de données	325 709,00 €
Personnel (Salaires + Charges)	128 540,88 €
Téléphone + consommables + Frais de déplacement	7 000,00 €
Services fournis par l'Enita et frais de structure	9 000,00 €
Autres prestations	4 041,00 €
TOTAL DEPENSES	474 290,88 €

Les agglomérations de Montluçon et de Moulins confirment leur intérêt pour le CRAIG.

2. ASSISTANCE JURIDIQUE SUR LES STATUTS DU CRAIG

Les questions relatives au statut du CRAIG comme service de l'Enita Clermont soulèvent aujourd'hui un certain nombre de questionnements pour plusieurs partenaires.

Pour beaucoup d'entre eux, il semble important que le CRAIG puisse avoir un statut qui lui soit propre pour des questions de financement, de propriétés des données, de marchés publics, de partenariats...

Dans ce contexte, un travail a été réalisé par le cabinet DEVES afin de proposer plusieurs scénarii possibles pour le CRAIG.

L'étude a porté sur les statuts suivants :

- Les services d'activités industrielles et commerciales (décret n° 2002-549 du 19 avril 2002)
- La filiale,
- Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.),
- L'association loi de 1901,
- La constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)

Me DEVES présentera les résultats de son étude au membres du Comité de Pilotage le mercredi 4 février 2009.

Le tableau ci-dessous récapitule les avantages et inconvénients de ces formules au regard de différents critères :

	Personnalité juridique	Régime général	Personnel	Contrat	Fiscalité	Création	Gouvernance	Locaux	Risque pénal	Risque de gestion de fait
SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	NON	Droit privé	Droit public	Droit public	Fiscalité commerciale	Délibération du C.A. – E.P.S.C.P.	Directeur	Universitaire	–	–
FILIALE	OUI	Droit privé	Droit privé	Droit privé	Fiscalité commerciale	Prise de participation au capital, Délibération du C.A.	Droit des sociétés	Mis à disposition ou apports en nature	+	+
G..I.P.	OUI	Droit privé ou public selon statuts	Droit public ou droit privé (nature du GIP)	Droit public Ordonnance du 6 juin 2005	Nature de l'activité (SPIC ou SPA)	Création par délibération des E.P.S.C.P et des personnes intéressées + approbation.	Président + Conseil d'administration + éventuellement directeur	Mis à disposition ou convention	–	–
P.R.E.S.	OUI	Droit public	Droit public	Droit public C.M.P.	NON	Délibération du P.R.E.S.	Organes du P.R.E.S.	Mis à disposition	–	–
Association loi 1901	OUI	Droit privé	Droit privé	Droit privé ou droit public C.M.P. ?	OUI ou NON	Délibération des E.P.S.C.P et des personnes fondatrices	Président+ Conseil d'administration+ A.G.	Mise à disposition ou location	+	+

3. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Le CRAIG va soumettre aux membres du Comité de Pilotage l'élargissement du comité technique évoqué lors du Comité Technique d'octobre 2008. L'élargissement concerne les membre suivants :

- un représentant des SDIS
- un représentant des Chambres du Commerce et de l'Industrie,
- un représentant des Chambres d'Agriculture,
- un représentant des Chambres des Métiers,
- un représentant pour chaque Communauté d'Agglomération,
- un représentant du PNR des Volcans d'Auvergne,
- un représentant du PNR du Livradois-Forez.

ORTHOPHOTOGRAPHIE SUR L'ALLIER ET LE PUY DE DOME

1. RAPPEL SUR LE CADRE ET CALENDRIER DU PROJET

L'objectif est de disposer d'une orthophotographie couleur sur l'Auvergne, cette orthophotographie sera réalisée en deux temps : avec un marché en 2009 pour l'Allier et le Puy de Dôme et un second marché en 2010 sur le Cantal et la Haute-Loire.

La résolution minimale attendue est de :

- 40cm/pixel sur les départements,
- 20 cm/pixel sur les communautés d'agglomération du département de l'Allier.

Des produits complémentaires sont également attendus, il s'agit de l'infra-rouge couleur pour les départements et du MNT pour les agglomérations.

La date limite de réception des offres était fixé au 12 janvier 2008. 23 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 13 ont déposé un dossier.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 13/01/2009, tous les candidats présentent les capacités techniques, financières et professionnelles pour exécuter le marché et produisent l'ensemble des documents demandés par le CRAIG.

De plus, tous les candidats ont déposé une offre régulière par rapport aux exigences du document de la consultation.

Les offres de prix, toutes options confondues pour les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme varient de 200 000 € à 730 000 €.

2. CRITERES D'ANALYSES

Les critères indiqués dans le dossier de consultation sont les suivants :

- Délai d'exécution : 10%
- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 50%

Quelques remarques complémentaires :

- pour les délais, la note obtenue pour la solution de base a été conservée pour les options,
- pour comparer le prix des prestation à 40 cm et les variantes à 30 cm, une règle de proportionnalité a été appliquée
- le nombre de proposition offre de base et variantes est de 28
- pour la valeur technique, la note est décomposée en 7 sous critères qui sont : qualité du mémoire technique, droits d'usage, dévers, précision planimétrique, type d'acquisition et impression des résultats.

Voici le détail de la note technique :

Note n°1 Qualité mémoire technique	Note n°4 Dévers	Note n°7 Impression
0 = Néants	1 = entre [40% et 50%[0 = Hors marché
1 = Médiocre	2 = entre [30% et 40%[1
2 = Acceptable	3 = entre [20% et 30%[2
3 = Bon	4 = <20%	3
4 = Excellent		

Note n°2 Droits d'usage	Note n°5 Précision planimétrique
0 = Hors marché	0 = Hors marché
1 = Conforme au marché (licence)	1 = > 0.8 m
2 = Propriétaire de la donnée	2 = 0.8 m
	3 = entre [0,6m et 0,8m[
	4 = < 0,6m

Note n°3 Résolution	Note n°6 Type d'acquisition
0 = Hors marché	1 = Numérique
1 = 40 cm	2 = Caméra numérique (sans recouvrement long.)
2 = 30 cm	

3. RESULTATS DES ANALYSES

Les résultats suite à l'analyse des offres sont présentés pour les configurations suivantes :

- Solution de base seule
- Solution de base + option 1 (agglomérations à 0,20m)
- Solution de base + option 2 (agglomérations à 0,15m)
- Solution de base + option 3 (IRC)
- Solution de base + option 1 (agglomérations à 0,20m) + option 3 (IRC)
- Solution de base + option 2 (agglomérations à 0,15m) + option 3 (IRC)

4. ORIENTATION DU CHOIX

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse dans la configuration solution de base (0,30m) avec option 2 et 3. Avec cette offre le CRAIG serait propriétaire de la donnée.

CONCLUSION :

La commission d'appel d'offre se tiendra le 6 février 2009. Le CRAIG informera les membres du Comité technique du choix final. Pour le financement de l'Infra-Rouge Couleur, le CRAIG se rapprochera des partenaires qui ont manifestés un intérêt pour disposer de cette information afin de d'étudier les modalités d'un co-financement.

Prochain Comité Technique : juin 2009